

ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2023 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre, l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composée de 1 193 voix, dûment convoquée le 4 octobre 2023, s'est réunie en assemblée générale ordinaire à la mairie de Château-Ville-Vieille, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
EYMEOD Pierre	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
SEGATO Robert	Propriétaire	MOUTTE Michel	10
GARCIN Jean	Propriétaire	MOUTTE Michel	5
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	PONCET Jean-Louis	1
MARTINET GUIEU Yvette	Propriétaire	PONCET Jean-Louis	7
RANDU Michèle	Propriétaire	RANDU Franck	10
LENGRAND Suzanne	Propriétaire	MOUTTE Raymond	3
BOREL Claude	Propriétaire	ALLAIS André	3
ALLAIS André	Propriétaire		5
Commune de Château- Ville-Vieille	Propriétaire	Représentée par Jean-Louis PONCET, maire et bureau AFP	583
RANDU Franck	Propriétaire et Vice-Président AFP		42
THIERS Jacques	Propriétaire		1
MOUTTE Raymond	Propriétaire		3
MOUTTE Xavier	Propriétaire	MOUTTE Raymond	11
BOITARD née GENRE Annie	Propriétaire	ALLAIS André	3
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	Thiers Jacques	2
THOLLET Jean-Claude	Propriétaire	MONNET Christophe	3
MONNET Christophe	Propriétaire		3
HUMBERT Roger	Propriétaire		8
THIERS Fernand	Propriétaire		10
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président AFP		4

MASCHIO Jean-Pierre	Propriétaire	MOUTTE Raymond	1
COMMUNE DE MOLINES EN QUEYRAS – GARCIN Valérie, Maire	Propriétaire	PONCET Jean-Louis	7
GALLAND Pierre	Propriétaire	PONCET Jean-Louis	1
TOTAL DES VOIX			744

**Soit suffrages exprimés : 744 voix pour une Assemblée Générale de 1 193 voix au total.
Le quorum étant atteint la séance peut commencer.**

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral du Président.
- Rapport Financier.
- Approbation des comptes.
- Projet d'extension de l'AFP – 3^{ème} phase.
- Questions diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Président remercie les membres présents et aussi tous les propriétaires représentés qui ont fait l'effort de participer à cette Assemblée Générale , ce qui témoigne de leur intérêt pour l'AFP qui reste un outil indispensable pour gérer et maintenir nos alpages dans le meilleur état possible pour le bien de tous et des générations futures.

Le Président fait lecture de son rapport moral :

Alpage de Fontantie-Sommet Bûcher :

1) La 2^{ème} extension de l'AFP, sur le Sommet Bûcher qui avait été validée par le CM, l'AG de l'an dernier et le Conseil Syndical a fait l'objet d'un AP fin 2022.
La superficie totale actuelle de l'AFP est donc à ce jour de 2 824 Ha.

2) Diagnostic pastoral :
Le CERPAM a remis son rapport début mars 2023 et la réunion de restitution avec l'AFP et les éleveurs concernés s'est tenue le 16 mars en Mairie. Il résulte de ce rapport que la charge doit être abaissée et que les calendriers de pâturage sont à modifier.
Il sera tenu compte plus en détail de ce rapport dans les nouvelles CPP de 2024.

3) CPP :
Un nouvel AP concernant les CPP a été signé par le Préfet des Hautes-Alpes, en Novembre 2022, remplaçant celui d'Avril 2007. Il comporte un certain nombre de nouveautés qui sont applicables pour les nouvelles conventions. Avec une pondération plus importante pour les conditions d'hébergement, ce qui justifie à postériori, mais pleinement les investissements faits ces dernières années pour nos cabanes pastorales.
Suite à ce nouvel AP et à l'extension 2022 de l'AFP, les anciennes conventions communales ont été remplacées par des conventions AFP tripartites (AFP-Eleveurs-ONF) avec les GAEC des Lilas et des Cordeliers, et Olivier Humbert.
Mais la DDT, lors des contrôles de légalité n'a pas accepté l'application des taux de location précédents, d'où un manque à gagner important pour 2023 pour l'AFP et la Commune. Les

CPP signées ont donc été dénoncées par l'AFP à fin septembre 2023 ainsi que celle de 2018 avec le Groupement de Rochebrune pour pouvoir les renégocier début 2024 avec prise en compte de la 3^{ème} extension de l'AFP et mise à disposition de la cabane du Sommet Bûcher.

4) La réalisation de la cabane du Sommet Bûcher a été attribuée par le CM à un groupement d'artisans du Champsaur. Les travaux ont débuté en septembre et la mise à disposition aux éleveurs est prévue pour l'estive 2024. La visite de réception a été faite ce jour par Jean Louis Poncet et moi-même en présence de l'architecte L Escanez.

5) L'AFP a signé une convention de vente d'herbe à Julie Puech, habitante de Prats-Hauts de 2 ha pour faire pâturer ses 2 chevaux sur le Secteur de Gambarel.

6) Toujours, concernant le Massif du Sommet Bûcher-Fontantie, le CM s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle extension de l'AFP, par délibération N° 2023-32 du 20 Septembre 2023 et pour laquelle il sera demandé à l'AG de délibérer.

Cette extension porte sur les sections O et S du cadastre pour une superficie de 197,73 ha soit un peu moins de 7% du périmètre de l'AFP.

Alpage de Chalvet -L'Agrenier :

1) En juin 2022, l'accès à Chalvet a demandé une intervention de l'Entreprise BUCCI avec pelle de 20 T pour le passage dans le torrent des Barres. Il est à craindre que cette opération soit à renouveler souvent compte tenu du glissement de terrain entretenu par une source en amont.

2) L'accord entre le Groupement de Chalvet et Pierre Hubert pour un échange amiable des quartiers a permis une cohabitation exemplaire cette année. L'eau a été amenée au Villard (Projet 2023 financé à 75% pour fourniture du tuyau) depuis le ruisseau des Barres et la mise à disposition de la cabane hélicoptée du Parc en début de saison a fait que le secteur du Villard bénéficiant par ailleurs d'une ressource fourragère exceptionnelle a été parfaitement exploité.

3) Le module sdb -Wc (Sur Projets 2022 et financé à 75%) a été rajouté en fin de saison par JF Martinet et Th Toyé avec production d'eau chaude dans la douche. L'ancien captage a fonctionné de nouveau et le nouveau captage (sur Projets 2023, financé à 75%) doit être réalisé sous peu.

4) Le projet viticulture s'est concrétisé par un bail de 9 ans signé entre l'AFP et Gregory Sergent, sur le secteur de Pierre Fiche. L'autorisation de plantation des pieds de vigne lui a été donnée en juillet 2023 pour 1 710 m2. Pour mémoire, ce bail est gratuit pour les 6 premières années et ensuite rémunéré à raison de 2 hl de vin par hectare.

5) Pour l'Ouragan, nous sommes toujours à la recherche d'une solution technique et financière qui serait acceptable par la commune car celle-ci ne peut financer une cabane secondaire à hauteur de 165 000 €. La subvention reste de 75% mais sur un plafond de 7 0000€, pour les travaux ce qui vient d'être confirmé par notre interlocuteur à la Région.

6) Les travaux de débroussaillage confiés à l'ONF par la commune fin 2020, sur le secteur du Pinet et du Villard (que l'AFP s'était engagée à supporter à hauteur de 11 000 €) ont été réceptionnés fin 2022 avec le CERPAM et les factures correspondantes présentées à la commune. Mais le déblocage des subventions de l'Europe sur ce projet prend énormément de temps.

7) Bergers : il faut souligner le magnifique travail fait en 2023 par le jeune couple recruté par le Groupement.

Alpage de Péas :

- 1) Le captage de la source, pour la cabane du Col, subventionné à 75 % a été réalisé en septembre -octobre 2022.
- 2) Le conflit de 2021 entre bergers et Groupement a été soldé début 2023 devant les deux juridictions compétentes (Prud'hommes et Civil).
- 3) Les estives 2022 et 2023 se sont globalement bien passées mais la prédation reste forte. En 2023 le Groupement a recruté un couple de bergers, propriétaire d'un troupeau de 200 bêtes ce qui est un facteur de fidélisation pour le futur.
Le Préfet a pris un Arrêté autorisant les TDR début septembre et j'ai insisté auprès du Président de la Société de Chasse pour que nos chasseurs puissent intervenir mais le pb de l'Assurance ne permet toujours pas cette intervention, c'est regrettable.
- 4) La réalisation de la route forestière à partir de fin juin 2023 a un peu compliqué les accès pour les bergers et éleveurs et a créé quelques tensions avec les promeneurs mais la signalétique bien revue par JP Maschio a finalement été intégrée par les touristes en 2ème partie de saison. Pour 2024 il faudra mettre en place une restriction à Péas si on veut éviter une surfréquentation de cette vallée par les véhicules.
- 5) De ce fait le module WC-Sdb pour la cabane du Haut n'a pu encore être installé (Projet. 2022 financé à 75%) mais le sera incessamment.
- 6) La restauration du Canal de Péas vers le Col La Crèche portée par la Commune et financée à hauteur de 80% dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 a débuté en octobre 2022. L'infiltration constatée au niveau des premiers éboulis nous a conduit à arrêter le chantier pour trouver une solution technique adéquate, sachant que le surcoût ne serait pas financé par l'Etat ou l'Europe. 40 ml de chenaux bois ont été installés avec répartition des coûts entre la Commune (Fourniture bois, mise à disposition des employés communaux) et l'AFP (Travaux de sciage et hélipontage des charges), dépenses prévues au budget 2023 en accord avec le Conseil Syndical.
De ce fait les travaux ont pu reprendre sur site dès la fonte des neiges. Aujourd'hui le canal fonctionne sur une partie du tracé mais il faudra encore un peu de temps pour que l'eau parvienne au Col.
Pour protéger les berges, le Maire a pris un AM interdisant le cheminement le long de son tracé.
Le 5 septembre il y a eu la visite technique des autorités impliquées (DDT et Région) dans le projet avec le Maire et moi-même avec satisfecit exprimé.

Alpage de Souliers :

Rien à signaler côté AFP.

Alpage de Mourre Froid :

Rien à signaler côté AFP

Zone derrière Ville-Vieille :

1) Pour la troisième année consécutive, nous avons fait pâturer pendant quelques jours la zone entre le Pied La Casse et la zone brûlée en nous débrouillant pour fournir l'eau au troupeau.

2) Pour la zone brûlée en 2017, fin 2022, André Humbert a remonté une grande partie des arbres morts coupés au printemps 2022 le long de la route de Chalvet. Il a versé à l'AFP la somme de 1 500 € qui sera reversée aux propriétaires au prorata de leurs surfaces exploitées ou non, hors Xavier et Raymond Moutte qui ont exploité eux-mêmes certaines de leurs parcelles et évacué le bois correspondant.

Dans un premier temps les propriétaires publics ne seront pas concernés par cette rétribution. La DDT a convenu que l'opération était bénéfique mais le calendrier final reste soumis au bon vouloir de la Préfecture.

Projets 2023 :

En étroite collaboration avec JP Maschio, j'ai pu proposer au Conseil Syndical, qui les a tous acceptés, un certain nombre de travaux à réaliser, y compris la participation aux travaux supplémentaires comme vu plus haut, pour la remise en eau du Canal de Péas. Le dossier de subvention correspondant au titre du FAEDER a été présenté début 2023. L'enveloppe globale des travaux subventionnables 2023 est de 50 827 €. Pour 2024, il faudra attendre la fin du premier trimestre au mieux pour connaître les nouvelles orientations retenues au titre des FAEDERs pour les possibilités de travaux subventionnables.

RAPPORT FINANCIER

Le Président expose ce qui suit :

Résultats 2022 :

Les résultats de l'exercice 2022 validés par la trésorerie font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 74 280,52 € (63 490 € en 2021),
- Un déficit d'investissement de 20 609,04 € (8 555 € en 2021),
- Et un déficit des restes à réaliser de 862 ,00 €.

Budget Primitif 2023 :

Il est équilibré à 231 015 € dont 144 446 € d'investissements (dont 32 000 € de remboursement d'emprunt) et 86 569 € de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement reporté de 2022 de 74 280,52 € permet de réaliser le programme de travaux engagé. Le crédit relais, de 32 000 € fait en 2022 n'a finalement pas été utilisé compte tenu des dates de réalisation des opérations et vient d'être remboursé comme prévu au BP 2023.

Le Conseil Syndical du 15/02/2023 a approuvé les comptes 2022 et validé le budget 2023 qui vous est présenté.

Je vous demande d'approuver ces comptes.

Travaux Subventionnables :

Les travaux terminés en 2022 représentent 94 230 € (Chalvet 47 877€, Péas 46 450 €).

Le dossier des travaux présenté en 2022 au FAEDER pour les modules sanitaires était de 31 000 € avec subventions accordées à 75 %.

Le dossier des travaux présenté en 2023 au FAEDER, que je peux vous détailler est de 50 827 € et nous avons obtenu l'accord de subvention pour 38 120 € soit 75% à nouveau.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille.

Extension du Périmètre de l'AFP

Le Président expose ce qui suit :

Nous poursuivons l'extension de l'AFP en 2023, sur la base de 7% comme en 2021 et 2022 comme la loi le permet. L'AFP compensera le manque à gagner correspondant à la Commune, après renégociation des loyers pour les CP début 2024.

Conformément à ce qui a été discuté en Conseil Syndical et accepté par le Conseil Municipal, l'extension du périmètre de l'AFP cette année se fera en incorporant les parcelles forestières communales des sections P (Haut du sommet Bûcher) objet d'une convention avec le Groupement de Rochebrune et S (Grande Combe) objet d'une convention avec le GAEC des Cordeliers (Lionel CLAVEL pour un total de 196,5752 ha soit 6,95 % du périmètre actuel qui est de 2824,70 ha).

Le Conseil Municipal, par délibération 2023-36 du 20 septembre 2023 s'est prononcé favorablement pour cette extension.

Je confirme à nouveau que cette extension ne modifie en rien les droits de vote de la Commune qui restent de 583 voix.

Je vous demande donc de vous prononcer sur cet agrandissement suivant la liste des parcelles indiquée sur la délibération du CM de septembre 2023 et qui sera jointe à ce Compte Rendu.

Après délibération , L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité l'extension du périmètre de l'AFP qui deviendra 3 021,275 ha.

Questions diverses

Le Président rappelle les règles de vote et de représentation auprès de l'AFP : seuls les Propriétaires ou Nu- propriétaires peuvent être représentés et ont droit de vote, y compris les indivisaires. Afin d'éviter un travail de secrétariat fastidieux et un morcellement des cotisations, il serait très utile que les propriétaires qui procèdent à des donations ou qui héritent se fassent connaître au fil du temps auprès du secrétariat et désignent également les porte-forts qui les représentent à l'AG et pour les mandats. Je vous remercie par avance pour votre coopération.

La séance est levée à 22h30.

Le Président
Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE